



FREEDOM OF INFORMATION

The [Municipal Freedom of Information and Protection of Privacy Act \(MFIPPA\)](#) provides citizens with a right of access to certain records and personal information under the custody or control of the Town.

The purpose of the MFIPPA is two-fold, providing both access to information and protection from access to information under specific guidelines.

Please contact the Clerk's office for any request for access to information. In many cases, information is readily available to the public and you will not need to make a formal request. Please be advised that the Municipality may, in some cases, restrict access to certain documents to protect individual privacy or the public interest.

PUBLIC ACCESS TO INFORMATION

The Clerk's office, located at the Hearst Town Hall, is the official point of contact for those wishing to make a formal written request for access to information held by the Town of Hearst.

Individuals may prepare a written request (letter) or complete an [Access Request Form](#), and return it, along with the application fee of \$5.00, to the following address:

Town of Hearst, 925 Alexandra Street, P.O. Bag 5000, Hearst, ON POL 1N0

ACCÈS À L'INFORMATION

La [Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée \(LAIMPVP\)](#) donne aux citoyens un droit d'accès à certains dossiers et renseignements personnels sous la garde ou le contrôle de la Ville.

La LAIMPVP a deux objectifs, le premier étant d'assurer l'accès à l'information et le second étant d'offrir une mesure de protection contre l'accès à l'information, selon des directives spécifiques.

Pour toute demande d'accès à l'information, veuillez contacter le bureau du greffier municipal. Dans de nombreux cas, les informations sont facilement accessibles au public et vous n'aurez pas à compléter une demande officielle. Soyez avisés que la Municipalité peut, dans certains cas, restreindre l'accès à certains documents pour protéger la vie privée des particuliers ou l'intérêt public.

L'ACCÈS DU PUBLIC À L'INFORMATION

Le bureau du greffier, situé à l'Hôtel de ville de Hearst, constitue le point de contact officiel pour les personnes désireuses de présenter une demande écrite d'accès à de l'information que détient la Ville de Hearst.

Les personnes intéressées peuvent préparer une demande écrite (lettre) ou remplir un [formulaire de demande d'accès](#), et le retourner à l'adresse ci-dessous accompagné du frais de demande de 5.00\$.

Ville de Hearst, 925, rue Alexandra, S.P. 5000, Hearst, ON POL 1N0



Sommaire des frais pour les demandes d'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Note:

Si vous demandez des renseignements sur votre personne, votre demande est considérée comme une « demande de renseignements personnels ». Toutes autres demandes de renseignements, qu'elles concernent une personne autre que vous-même ou un programme gouvernemental ou une activité, sont considérées comme des « demandes de renseignements généraux ».

Si vous demandez accès aux renseignements personnels d'une autre personne, vous devez fournir la preuve que vous avez le pouvoir d'agir pour cette personne (p.ex. une procuration, une ordonnance de garde ou de tutelle).

La taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale ne s'appliquent pas aux frais perçus en vertu de la LAIPVP / LAIMPVP.

Une fois le frais de demande payé, le demandeur devra être donné accès aux dossiers et/ou à une lettre de décision dans les 30 jours.

FRAIS POUR DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

| | |
|--|-----------------------|
| Frais de demande..... | 5.00 \$ |
| Frais de photocopie | 0.20 \$ par page |
| DC / disquette..... | 10.00 \$ |
| Programmation informatique (développer un programme pour récupérer des informations) | 15.00 \$ par 15 mins. |
| Frais d'appel..... | 10.00 \$ |

FRAIS POUR DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| | |
|---|-----------------------|
| Frais de demande..... | 5.00 \$ |
| Frais de photocopie | 0.20 \$ par page |
| DC / disquette..... | 10.00 \$ |
| Temps de recherche (rechercher des documents, examiner des index de documents, des répertoires de dossiers ou des listages de documents)..... | 7.50 \$ par 15 mins. |
| Préparation de documents (préparer physiquement un document pour divulgation)..... | 7.50 \$ par 15 mins. |
| Programmation informatique (développer un programme pour récupérer des informations) | 15.00 \$ par 15 mins. |
| Frais d'appel..... | 25.00 \$ |

* S'il est impossible de fournir des copies spécialisées, telles que microfilm ou fiche, le matériel peut être envoyé à des organismes externes pour être reproduit, aux frais du demandeur.

** Les frais d'expédition encourus, tels que les frais postaux ou de courrier, peuvent être facturés au demandeur.

ESTIMATION DES FRAIS ET DÉPÔTS

Si les frais de traitement d'une demande sont supérieurs à 25\$, le demandeur recevra un estimé des frais prévus. Si ce montant est égal ou supérieur à 100\$, un dépôt de 50% des frais estimés peut être exigé, et aucune autre mesure à l'égard de la demande n'est requise jusqu'à ce que le dépôt soit payé en totalité.

Toutes les sommes sont payables en argent comptant, par chèque à l'ordre de la Ville de Hearst ou par débit.



DEMANDE D'ACCÈS / CORRECTION

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

CONTACT: Ville de Hearst
 Bureau du greffier
 925, rue Alexandra, S.P. 5000
 Hearst, ON P0L 1N0
 Téléphone: (705)372-2813
 Fax: (705)362-5902
 Courriel: townofhearst@hearst.ca

Un frais de 5.00\$ s'applique pour chaque demande

| | |
|--|--|
| Demande pour: <input type="checkbox"/> Accès à des documents généraux <input type="checkbox"/> Accès aux renseignements personnels <input type="checkbox"/> Correction aux renseignements personnels | Dirigé à: <p style="text-align: center;"><i>Corporation de la Ville de Hearst</i></p> |
|--|--|

Si la demande est pour accéder aux, ou pour corriger les dossiers de renseignements personnels :

Nom de famille figurant dans les dossiers : identique à ci-dessous ou

Vos coordonnées:

| | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Nom de famille | Prénom | Autre prénom | <input type="checkbox"/> M. | <input type="checkbox"/> Mme |
| | | | <input type="checkbox"/> Mlle | |
| Adresse (rue/ no. apt./ C.P./ R.R.) | | Ville ou Municipalité | Province | Code postal |
| Courriel | Téléphone maison | code régional | portable | code régional |

Description détaillée des dossiers demandés ou des renseignements personnels à corriger :

Note: Si vous demandez une correction de renseignements personnels, veuillez indiquer la correction désirée et, le cas échéant, joindre toute pièce justificative.

| | | |
|---|-----------|-----------------------------|
| Méthode préférée d'accès aux dossiers: <input type="checkbox"/> Examiner les originaux (sur place seulement) <input type="checkbox"/> Recevoir une copie | Signature | Date Jour Mois Année |
|---|-----------|-----------------------------|

Réservé à l'usage du bureau

| | | |
|---|----------------------------|---|
| Date de réception: Jour Mois Année | Reçu par: Signature | Frais de 5\$ payé: <input type="checkbox"/> |
|---|----------------------------|---|

Les renseignements personnels contenus dans ce formulaire sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et seront utilisés pour répondre à votre demande. Les questions portant sur cette collecte doivent être adressées à la Ville de Hearst, bureau du greffier, 925, rue Alexandra, S.P. 5000, Hearst, ON, P0L 1N0, tél. 705-372-2813.